

## Challenge interrégional de bowling Alain MOTTIER

Chaque année en souvenir de notre ami Alain MOTTIER, l'ASCE 72 organise un challenge de bowling. Celui-ci est ouvert à tous(\*), grands et petits (10 ans minimum) actifs et retraités.

Cette année, nous nous retrouverons le samedi 5 novembre 2016 à partir de 11h45 au restaurant « Lumière d'Asie » 1, rue Albert EINSTEIN. 72700 ALLONNES. (Buffet libre et à volonté).

Après le repas, nous avons rendez vous à 14h00 précises au bowling du MANS boulevard Nicolas CUGNOT (rocade).

Le challenge s'effectuera sur trois lignes (parties) avec handicap. Ensuite, les trois premiers de la catégorie A au classement général se rencontreront selon le système Roll Off. (sans handicap)

Le 3<sup>ème</sup> rencontre le 2<sup>ème</sup> - Le vainqueur rencontre le 1<sup>er</sup> - Puis le classement définitif est proclamé.

Pour la catégorie B le classement est définitif à la fin des trois lignes.

Deux classements sont prévus. Un pour les joueurs confirmés (A) et un pour les joueurs occasionnels loisir (B).

Les vainqueurs de chaque catégorie se verront offrir un séjour d'une semaine en mobil home hors vacances scolaires d'été, pour quatre personnes maximum. (Voir règlement)

(\*) «Pour les personnes qui ne sont pas membre d'une ASCE, il sera demandé 2,00 € de plus par joueur pour les frais d'assurance.»

Pour participer, nous vous proposons trois formules.

1<sup>ère</sup>. Trois parties de bowling puis un classement final pour les trois premiers pour un coût de 11,00 €

2<sup>ème</sup> Un repas (buffet à volonté) et ensuite trois parties comme ci dessus pour un coût total de 31,00 €

3<sup>ème</sup> Pour les accompagnateurs, repas seul pour un coût de 20,00 €

Pour les enfants jusqu'à 12 ans: le repas à 10,00 € et 3 parties bowling à 11,00 €

Si vous souhaitez participer, choisissez l'une des formules en remplissant le bulletin d'inscription ci-après. Joignez un chèque du montant de votre participation à l'ordre de l'ASCE 72 et retournez le tout avant le 14 octobre 2016 à :

DDT de la SARTHE  
permanence ASCE 72  
19 Bd. PAIXHANS - CS 10013  
72042 LE MANS Cédex 9

P. S. : Le gagnant de la semaine en mobil home devra obligatoirement être adhérent de l'ASCE en 2017  
Les membres du comité directeur de l'ASCE 72 participants ne pourront se voir accorder un prix

Sylvie HAUSERMAN VERON Présidente de l'ASCE 72  
et Christian RABOEUF responsable section bowling

## Bulletin d'inscription au

# Challenge interrégional de bowling « Alain MOTTIER »

du 5 novembre 2016

Nom : ..... prénom : ..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Adhérent ASCE carte n° : ..... Non adhérent :

Service DDT ou adresse personnelle: .....

Tél. : .....

**Formule 1 - Je participe seulement au challenge pour un coût de 11,00 €  
par personne et serai accompagné de :**

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

**Formule 2 - Je participe au repas et ensuite au challenge pour un coût de 31,00 €  
par personne et serai accompagné de :**

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

Nom:..... prénom..... Joueur confirmé  joueur occasionnel

**Formule 3 - Pour les accompagnateurs, repas seul pour un coût de 20,00 €**

Nom:..... prénom.....

Nom:..... prénom.....

Nom:..... prénom.....

Nom:..... prénom.....

**Pour les enfants jusqu'à 12 ans Repas 10,00 € - challenge 11,00 €**

**Récapitulation :**

Formule 1 - nombre de personnes adultes..... X 11,00 € = .....

Formule 2 - nombre de personnes adultes ..... X 31,00 € = .....

Formule 3 - nombre d'accompagnateurs..... X 20,00 € = .....

**Formule enfant, jusqu'à 12 ans**

3 parties - nombre d'enfants ..... X 11,00 € = .....

Repas: nombre d'enfants ..... X 10,00 € = .....

Non adhérent à l'ASCE ..... X 2,00 € = .....

**TOTAL = \_\_\_\_\_**

Date

Signature

**A retourner avant le 14/10/2016 à DDT SARTHE - Permanence ASCEE**

19 Bd. PAIXHANS - CS 10013

72042 LE MANS Cédex 9